

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Maine-et-Loire

Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du second degré

Suivi du dossier : ML Daval

02 41 74 35 54

cdo49@ac-nantes.fr

DEMANDE D'ORIENTATION en 5^{ème} Segpa SUITE A UNE PRE-ORIENTATION en 6^{ème} Segpa

« Pour les élèves bénéficiant d'une pré-orientation en Segpa, le dossier constitué en classe de CM2 doit être complété par les travaux et les bulletins scolaires de l'élève, et peut être enrichi de nouveaux éléments établis par le psychologue de l'éducation nationale (du collège) » Circulaire n°2015-176 du 28-10-2015

Nom	
Prénom	
Date de naissance	Sexe: M - F
Etablissement	
Le conseil de classe du deuxième trimestre, réuni le émet	
un avis favorable / défavorable (Rayer la mention inutile) à sa poursuite l'an prochain en 5 ^e SEGPA pour les motifs suivants :	
AVIS DE LA FAMILLE	
Nous soussignés	
- Sommes □ en accord avec cet avis □ en désaccord avec cet avis - Souhaitons que notre enfant poursuive sa scolarité l'an prochain □ EN 5° SEGPA □ EN 5° GENERALE	
Le dossier sera transmis à la CDOEASD du Maine et Loire pour décision dont nous recevrons notification écrite. Nous avons bien compris qu'un passage en 5 ^e générale entraînait une inscription à effectuer dans notre collège de secteur ou privé de notre choix.	
	Le
	Signature des représentants légaux

2025-26 - SDEI